

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 15 juin 2023

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient présents :

Membres élus : Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés : Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Bernard CASANOVA, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT

Membres représentés : Vincent MORISSE par Patrick VASSAL

Membres absents : Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Nadine CHOIGNON

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du centre communal d'action social du 27 avril 2023.

-D'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-de **prendre acte** des décisions prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS – TARIFS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de fixer à compter du 1er avril 2023, les tarifs applicables pour le prix de journée de la résidence autonomie « les Tilleuls » ;

- de prendre acte de la prise en charge par le conseil départemental des repas des personnes assistées à raison de 50% pour le midi et 50% pour le soir ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

4. BUDGET CCAS - COMPTE DE GESTION 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de l'Estérel de la présentation du compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2022 ;

- d'arrêter les résultats tels que résumés ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. BUDGET CCAS COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Monsieur le Président ou son Vice-Président de la présentation du compte administratif 2022 du budget du CCAS ;

- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du compte administratif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. BUDGET CCAS BUDGET PRIMITIF 2023 - RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 après adoption du compte de gestion et du compte administratif ;
- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de 42 921,04 € ;
- d'inscrire à la section d'exploitation, en recettes, au compte 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 370 797,34 € ;
- de dire que toutes ces sommes visées dans la délibération ont déjà été portées au budget primitif 2023, aucune différence n'étant constatée avec les montants repris par anticipation ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h09.

Secrétaire de séance :



Président de séance :



